

## Déclaration

### Importance de dispositions appropriées en matière d'audit et d'obligation de rendre compte dans l'Union économique et monétaire et dans la gouvernance économique de l'UE

Nous, comité de contact des présidents des institutions supérieures de contrôle (ISC) des États membres de l'Union européenne et de la Cour des comptes européenne (CdCE),

**reconnaissant** le remarquable travail effectué par le Conseil européen en matière d'élaboration de mesures et d'outils pour garantir la stabilité, la coordination et la bonne gouvernance dans la gestion des fonds publics, et pour promouvoir la compétitivité, la création d'emplois et la croissance;

**soulignant** qu'il importe de préserver l'audit et l'obligation de rendre compte lorsque des compétences et des responsabilités précédemment exercées au niveau national sont transférées au niveau intergouvernemental ou au niveau de l'UE;

**rappelant** la résolution A/66/209 («Rendre l'administration publique plus efficace, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques») adoptée le 22 décembre 2011 par l'assemblée générale des Nations unies, résolution qui fait ressortir les principes d'indépendance des institutions de contrôle des finances publiques et dans laquelle il est pris note avec satisfaction des déclarations de Lima et de Mexico de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai);

**rappelant** le rapport de juin 2012 du Président du Conseil européen, intitulé *Vers une véritable Union économique et monétaire*, présentant une vision pour une union économique et monétaire (UEM) stable et prospère grâce à un cadre budgétaire, un cadre économique et un cadre financier intégrés, qui permet également d'assurer la légitimité démocratique et l'obligation de rendre compte;

**considérant** la communication de la Commission européenne intitulée *Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie: Lancer un débat européen*;

**nous félicitant** de l'importance attachée aux principes de légitimité démocratique et d'obligation de rendre compte dans la feuille de route pour la réalisation d'une véritable UEM de décembre 2012, élaborée par le Président du Conseil européen en collaboration avec les Présidents de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et de l'Eurogroupe, ainsi que dans les conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2012;

**souscrivant** à l'opinion, exprimée par la CdCE dans sa lettre du 7 février 2013 aux représentants du Parlement européen, du Conseil européen, du Conseil de l'Union européenne, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne (BCE), selon laquelle son mandat englobe l'audit de la bonne gestion financière du contrôle prudentiel des établissements de crédit, un contrôle qu'il a été proposé de confier à la BCE;

**rappelant** la déclaration du comité de contact d'octobre 2011 relative à *l'incidence, pour les institutions supérieures de contrôle (ISC) des États membres de l'Union européenne et la Cour des comptes européenne (CdCE), du Semestre européen et des autres évolutions récentes en matière de gouvernance économique de l'UE* adressée au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, ainsi qu'aux parlements et aux gouvernements des États membres de l'Union;

**soulignant** les principes suivants, qui doivent être respectés lorsque des fonds publics sont en jeu:

- un degré suffisant de transparence, par la présentation en temps utile d'informations fiables donnant une image fidèle des comptes;
- un degré approprié d'obligation de rendre compte, impliquant un examen public et exigeant de tenir pour responsables ceux qui sont chargés de la gestion des processus;
- un contrôle externe des finances publiques approprié, en vue de fournir une assurance et des informations sur la perception et l'utilisation des fonds publics et sur les risques auxquels ils sont exposés, conformément aux normes internationales d'audit (normes ISSAI),

**convenons que:**

les discussions du Conseil européen consacrées à la feuille de route en juin 2013 constitueront une formidable occasion de préserver et de renforcer le contrôle externe des finances publiques et l'obligation de rendre compte dans le cadre de l'achèvement de l'UEM, de l'union bancaire et de la coordination accrue des politiques économiques. Il s'agit notamment:

- **d'établir un cadre cohérent en matière d'audit et d'obligation de rendre compte**

Les rôles respectifs du Parlement européen et des parlements nationaux dans le processus législatif et dans le processus d'obligation de rendre compte, ainsi que leurs relations mutuelles à cet égard, sont indispensables et doivent être préservés.

Concernant le processus législatif de l'UE, les chaînes de responsabilité au niveau de l'État membre et de l'UE, de même que les relations entre les ISC et les parlements nationaux, doivent être protégées conformément aux dispositions des constitutions nationales;

- **de reconnaître l'importance du contrôle externe des finances publiques dans la législation de l'UE**

Un audit externe indépendant et approprié, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, est primordial pour pouvoir fournir au législateur ainsi qu'au citoyen une assurance et des informations sur la légalité, l'efficacité, l'efficience et l'économie en matière d'utilisation des fonds publics ainsi que de mise en œuvre des politiques.

Les dispositions européennes de nature à avoir une incidence sur le contrôle externe des finances publiques devraient être définies exclusivement dans des actes législatifs de l'UE nécessitant un processus de consultation, conformément aux dispositions du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

- **de renforcer les dispositifs d'audit concernant l'union bancaire**

Le comité de contact souligne l'importance de permettre une couverture d'audit suffisante en ce qui concerne le contrôle prudentiel des établissements de crédit dans l'union bancaire telle qu'elle est envisagée. Il insiste sur la nécessité d'assurer un audit efficient, transparent et complet des autorités de surveillance au niveau national comme au niveau de l'UE;

- **d'incorporer des dispositifs d'audit dans le domaine de la discipline budgétaire**

Le comité de contact demande une prise en considération de tous les aspects du rôle du contrôle externe public dans le cadre d'une discipline budgétaire accrue. L'affectation de tâches aux ISC de l'UE devrait être laissée à la discrétion des États membres;

- **d'améliorer la transparence et la cohérence, du point de vue de l'audit, des instruments de stabilisation financière**

Le comité de contact souligne que des dispositifs d'audit externe public efficaces, transparents et complets sont nécessaires pour les différents fonds européens de stabilisation financière.

Le comité de contact invite son Président en exercice, l'auditeur général de l'ISC de Lituanie, ainsi que le Président de l'ISC du Portugal et le Président de la Cour des comptes européenne (respectivement le précédent et le prochain Présidents en exercice), à transmettre la présente déclaration au Président du Conseil européen au nom et pour le compte des présidents des ISC de l'Union européenne.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2013